



COMITÉ  
RÉGIONAL  
PAYS DE LA LOIRE

Réf. DH/DA N°24.25/26

Objet : recyclages juges GR

NANTES, le 4 septembre 2025

Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs GR

## RECYCLAGE JUGES 1 à 3 GR

**Dossier suivi par Delphine HUITRIC BEAULANDE**

Madame, Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les renseignements concernant les modalités du recyclage des juges niveau 1, 2 et 3 GR.

### Juges NIVEAU 1 – 2 – 3

**Contenus (théorie et pratique vidéo) :**

- ✚ Généralité du code
- ✚ DB & DA
- ✚ Artistique
- ✚ Exécution

<b>RECYCLAGE :</b> NIVEAU 1 NIVEAU 2 NIVEAU 3	<b>4 &amp; 5 OCTOBRE 2025</b> SAMEDI : 9 H 30 – 17H30 DIMANCHE : 9 H 30 – 16H00	<b>Lieu :</b> UFR STAPS – 25bis bd Guy Mollet – 44322 NANTES	<b>Coût :</b> 90.00 €/ candidat <b>Coût minoré club conventionné :</b> 38.00 €/ candidat
--	---	---	---

**Modalités des recyclages :**

- ✓ Être licencié(e) F.F.G.
- ✓ Être diplômé du niveau concerné

*L'hébergement et la restauration durant le recyclage ne sont pas organisés par le Comité Régional. En conséquence, les stagiaires ne seront pas sous la responsabilité du Comité Régional en dehors des heures de formation.*

**Toutes les stagiaires doivent être en possession :**

- Du code de pointage en vigueur (FIG pour les N3 – FIG aménagé pour les N1 & N2)

**Attention : Nouveauté importante :**

*Depuis le décret relatif à l'intégration dans la formation des juges d'une sensibilisation aux gestes de premiers secours, chaque fédération agréée doit prévoir une formation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent d'après les référentiels élaborés par le ministère de l'intérieur.*

*Cette formation obligatoire et devant s'appliquer à tous les juges va être mise en œuvre dès cette saison. Toutefois la possession d'une qualification « premiers secours », telle que le PSC1 ou un équivalent, dispense son titulaire de la sensibilisation. Les juges ayant déjà suivi une formation secourisme pourront faire valoir leur diplôme ou attestation afin de mettre à jour FFGym Licence.*

*Nous allons vous adresser prochainement un formulaire afin de recenser tous les juges pouvant être exemptés de cette formation. Cette circulaire sera accompagnée de la liste des diplômes dispensant de la formation.*

*A l'issue du recensement, tous les juges non exemptés (déjà diplômés ou en formation) devront obligatoirement suivre la formation aux gestes qui sauvent.*

- **Inscriptions** : En cliquant [ICI](#) avant le **27 septembre 2025**, (le règlement doit nous parvenir impérativement avant le début de la formation par chèque à l'ordre du Comité Régional ou par virement).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président Régional,  
Luc LE ROY